

CERTIFICAT MEDICAL 2017 EGALEMENT OBLIGATOIRE POUR LES PROMENEURS

Seuls les correspondants "Forme" sont habilités à les recevoir
Sans correspondant, à remettre au responsable de car à la première sortie

Cher Docteur,

Nous vous remercions de donner vos recommandations à la pratique de la marche en montagne.

Ce document que vous remettrez à votre patient, **permettra aux responsables de la section FORME des adhérents de Générations Mouvement** d'être attentifs et vigilants dans la constitution des groupes de marcheurs afin de veiller à leur sécurité.

Veuillez agréer, Cher Docteur, l'expression de nos sentiments distingués.

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN TRAITANT

NOM : LANGLOIS..... PRENOM : DANIEL.....

CLUB de (commune) : BELLENTRE.....

DATE DE NAISSANCE : 27/02/1948.....

A ce jour, ne présente aucune contre-indication apparentée à la pratique de la marche en montagne tant en terme de dénivelé qu'en terme d'altitude



A ce jour, il est préférable que la pratique de la marche en montagne se limite

- A un dénivelé maximal de :

300 m : ☐ 500 m : ☐ 1000 m : ☐ 1500 m : ☐ 2000 m : ☐

- Et à une altitude qui devra rester inférieure à :

1500 m : ☐ 2000 m : ☐ 2500 m : ☐ 3000 m : ☐ 3500 m : ☐

Date 1/12/2016.....

Cachet du médecin et signature

Docteur
Jean GAVAUDAN
N° adeli : 731751426

PARTIE RESERVEE A L'ADHERENT

J'atteste avoir pris connaissance du règlement 2017 de la Forme

Le :

Signature :

